

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 008-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.37

Déposée le: 24.01.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Köpflí (Bern, pvl) (porte-parole)

Cosignataires: 3

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –



Le canton de Berne gaspille-t-il des millions en adjudications de gré à gré dans l'informa- tique?

D'après une entrée du 23 janvier 2018 sur le site internet du Système d'information sur les marchés publics en Suisse (simap), le canton de Berne a adjudgé des contrats de 88 millions de francs pour les années 2018 et 2019 à la société cantonale Bedag SA pour l'exploitation d'applications TIC dans les centres de calcul ainsi que les prestations de service connexes.

Cela peut certes être légal, mais du point de vue de la politique de concurrence et compte tenu des finances du canton, les adjudications de gré à gré d'une telle ampleur sont hautement problématiques. Et la situation est encore plus problématique quand ces marchés sont attribués à des entreprises qui appartiennent au canton de Berne et entrent en concurrence directe avec des entreprises privées.

Malheureusement, rien de nouveau sous le soleil : les procédures de gré à gré sont presque une tradition dans le canton de Berne. Leur prix est quant à lui nouveau. Pour les années 2016 et 2017, le même marché (attribué lui aussi de gré à gré) coûtait encore 74 millions de francs. En l'espace de deux ans, ces coûts ont donc augmenté de 14 millions de francs, soit environ 20 pour cent.

Ceci soulève des questions, ne serait-ce que parce qu'il a été démontré l'année dernière qu'il existe manifestement une marge de manœuvre pour les marchés que le canton attribue à Bedag. Ainsi, le Conseil-exécutif a pu dégager 1,4 million de francs d'économies par an dans le programme d'allègement 2018, et ceci avec cette justification : « Des négociations de prix avec le fournisseur Bedag permettront de réduire les coûts d'exploitation du centre de calcul. »

Enfin, il est intéressant de lire l'explication suivante, donnée dans la publication du marché : en 2018, le Conseil-exécutif déterminera une nouvelle stratégie de propriétaire pour Bedag Informatique SA pour mettre en œuvre la motion 028-2016, adoptée sous forme de postulat. [...] Même s'il était possible de lancer un appel d'offres public pour les marchés des centres de calcul cantonaux en acceptant les risques mentionnés ci-dessus, il serait tout de même dans l'intérêt du canton de ne pas préjuger de cette décision politique par le biais d'un appel d'offres. Si Bedag perdait une part importante des marchés, cela pourrait mettre en danger la survie économique de cette entreprise cantonale. [...] L'adjudication des présents marchés pour deux ans, comme c'était déjà le cas la dernière fois, est appropriée parce que la nouvelle stratégie de propriétaire ne sera pas mise en œuvre avant fin 2019. (trad.)

Avec le postulat 028-2016, Patric Bhend et moi-même avons chargé le Conseil-exécutif d'engager des démarches pour vendre Bedag Informatique SA. Cela paraît dès lors très culotté d'invoquer cette intervention parlementaire pour justifier une adjudication de gré à gré.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif estime-t-il que des adjudications de gré à gré (récurrentes) de près de 100 millions de francs sont justifiables du point de vue de la politique de la concurrence ?
2. N'y a-t-il pas un conflit d'intérêt quand ces dernières sont attribuées à une entreprise qui appartient dans sa totalité au canton ?
3. Comment le Conseil-exécutif justifie-t-il cette procédure vis-à-vis des entreprises privées ?
4. Comment le Conseil-exécutif justifie-t-il l'augmentation des coûts de près de 20 pour cent par rapport à la dernière adjudication ?
5. Ne doit-on pas partir du principe que Bedag peut exiger un prix (de monopole) excessif si ce marché lui est attribué à répétition sans appel d'offres public ?
6. Dans le cadre du programme d'allègement 2018, des négociations de prix avec Bedag ont permis de réduire les coûts de 1,4 million de francs par an.
 - a) Le canton de Berne a-t-il donc auparavant payé des prix excessifs à Bedag ?
 - b) Si non, comment des négociations ont-elles permis d'obtenir une telle économie ?
 - c) Ne doit-on pas partir du principe que pour l'adjudication de plus de 88 millions de francs, il y a aussi une grande marge de manœuvre ? Si non, pourquoi n'y en a-t-il pas ? Où se situent les différences par rapport à l'autre marché avec un potentiel d'économies évident ?

- d) Cette nouvelle adjudication ne risque-t-elle pas d'annuler ou même de faire s'inverser la mesure d'économie mentionnée ci-dessus ?
7. Dans la publication du marché adjugé de gré à gré, le canton écrit que la survie économique de l'entreprise cantonale serait menacée si Bedag venait à perdre une part importantes des marchés du canton.
- a) Le Conseil-exécutif considère-t-il que cette dépendance à un adjudicateur est une stratégie commerciale durable pour l'entreprise cantonale Bedag ?
- b) Cela n'illustre-t-il pas le conflit d'intérêts du canton en tant qu'adjudicateur de projets TIC d'un côté et propriétaire d'une entreprise d'informatique de l'autre ?
- c) Après cette justification, le Conseil-exécutif est-il encore disposé à étudier la vente de Bedag avec impartialité, comme l'exige le postulat qui a été adopté ?

Destinataire

- Grand Conseil